

Syndicalisme et politique

d'après René Mouriaux¹

Les rapports entre syndicalisme et politique ont toujours été un objet de débat en France, souvent âpre, aussi bien dans la sphère syndicale qu'en dehors. On a oscillé entre rejet pur et simple et subordination, rivalité et courroie de transmission. Question débattue avec d'autant plus d'acuité que tous les syndicats proclament leur attachement à **l'indépendance syndicale**, socle et vertu première du syndicalisme.

1- « Le », « une », « la » politique

La langue française ne distingue pas différentes significations du mot politique, comme le fait l'anglais (*Polity, policy* et *politics*)

- **Polity** renvoie au système institutionnel, à la sphère publique dans son architecture, dans son organicité. En français, la spécificité s'opère par l'emploi de l'article défini masculin : « **le** » **politique**. Le syndicalisme en fait partie. C'est un élément indispensable de la citoyenneté, de la liberté collective. Sans syndicalisme indépendant, aucun État démocratique n'est possible. L'expérience l'a montré en URSS. Le droit de se syndiquer, de manifester, de faire grève est fondamental. **Le syndicalisme est au cœur « du » politique**. Sous cet angle, les proclamations d'apolitisme sont à la fois illusoires, erronées et dangereuses.

- **Public policies** désignent **les politiques publiques**. Le syndicalisme est confronté aux conséquences des décisions politiques en matière de fiscalité, de transports, de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, de fonction publique. Il est donc constamment amené à se prononcer sur « **une** » ou « **des** » **politiques**, notamment le syndicalisme des fonctionnaires qui, rappelons-le, n'a été reconnu légalement qu'à la Libération.

- **Politics** désigne la lutte pour le pouvoir, pour le conserver ou le conquérir. La langue française recourt à l'article défini féminin : « **la** » **politique**.

Le syndicalisme peut-il échapper aux affrontements politiques qui caractérisent le monde moderne ? Dans le passé, le syndicalisme aurait perdu de sa raison d'être s'il n'était pas intervenu contre le péril fasciste en France après le 6 février 1934, s'il n'avait pas protesté contre le 13 mai 1958, s'il n'avait pas appelé à la grève contre la semaine des barricades et le putsch du quarteron de généraux en Algérie en 1961. S'il n'avait pas appelé après le 21 avril 2002 à faire barrage à Jean-Marie Le Pen. Sur le plan international, les prises de position contre l'Espagne de Franco, le coup d'État de Pinochet, la guerre du Vietnam, l'état de guerre en Pologne, l'Irak, relèvent de la solidarité constitutive du mouvement ouvrier.

Toutefois, l'intervention syndicale dans la politique ne saurait se réduire à des situations exceptionnelles. Elle est inévitablement quotidienne. Nous retrouvons le problème de l'indépendance syndicale, traitée traditionnellement en France à travers une **typologie des relations syndicats/partis**.

2- Le carré subordination, hostilité, rivalité, substitution

La forme qui pose historiquement le plus de problème entre syndicats et partis est la subordination. Son contraire est l'hostilité (ou rivalité). Le contradictoire de la subordination est la substitution, de même que celui de l'hostilité est la coopération.

2-1- Les trois types de la subordination

- Le premier type est celui de la Seconde, de la Troisième (et de la Quatrième) Internationale. Le parti socialiste, puis communiste, est l'avant-garde. Le syndicat, organisation large, est à son service comme première école, vivier, animateur de lutte économique préparatoire au conflit politique. Lénine a utilisé la métaphore de la **courroie de transmission** qui a tant embarrassé la CGT dans la période 1936-1992.

- Une seconde variante a fleuri en Grande-Bretagne. Le syndicat se dote d'un outil parlementaire, d'une représentation partisane. Le TUC a contribué de manière décisive à la fondation de ce qui est devenu le *Labour Party*. Le TUC, par le système de la double cotisation au syndicat et au parti, fournit à la fois adhérents et cotisations. Margaret Thatcher a

¹ « Syndicalisme et politique : liaison dangereuse ou tragédie moderne ? » *Mouvements*, 2006/1 (n° 43)

travaillé à disloquer ce système. Le *Labour*, pour des raisons électorales, a cherché à s'émanciper de la tutelle syndicale.

- À côté du léninisme et du travaillisme existe un troisième mode de subordination, indirecte celle-là. L'indépendance est proclamée envers la gauche et la droite, mais l'action laisse le champ libre à la force dont le syndicat se sent le plus proche. La CGC (Confédération générale des cadres) a été contre la gauche au pouvoir après 1981, mais s'est calmée avec la première cohabitation. La neutralité politique affichée relève toujours d'une adhésion à l'ordre existant.

2-2- L'hostilité correspond aux syndicats dont l'existence a été liée au combat contre des partis: les « jaunes » ou la CFT (Confédération française du travail, 1959-1977) puis CSL (Confédération des syndicats libres (1977-2002).

2-3- Le syndicalisme révolutionnaire relève de la substitution. La CGT du début du XXème siècle se définit, comme « le parti du travail ». La charte d'Amiens, adoptée au congrès de 1906, proclame l'indépendance syndicale à l'égard des formations partisans puisqu'elles divisent les salariés et les égarent sur le chemin sans issue du parlementarisme. En revanche, les organisations professionnelles rassemblent, sans autre exigence que la « conscience de la lutte à mener », les diverses couches de salariés. Elles conduisent le combat pour « les améliorations immédiates » et préparent « l'émancipation intégrale » par la grève générale qui ouvrira sur l'autogestion

2-4- La relation syndicat/parti, la coopération, n'a pas connu en France de transcription durable. Lors de la réunification de 1936 entre la CGT et la CGTU, le préambule des nouveaux statuts stipule que le mouvement syndical « se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir ».

La crainte de prolonger la subordination domine aujourd'hui. De fait, cette crainte conduit à une dernière forme de relation : l'indifférence. Le syndicalisme considère que ce qui relève de la politique ne le concerne pas et refuse ou évite le contact avec les organisations politiques en tant que telle, se limitant à un dialogue avec les élus.

3- Trois conditions de l'indépendance syndicale : démocratie, spécificité, projet

Même s'il demeure des pentes délégataires ou consuméristes, la tendance principale des salariés contemporains se situe du côté de l'implication dans les luttes. Ils souhaitent un syndicalisme dont ils seraient maîtres. Trois conditions sont nécessaires pour échapper à l'instrumentalisation.

Le fonctionnement démocratique du syndicalisme. Rien de moins simple que cette requête inséparable de la syndicalisation, qui porte sur les structures, les règles, la culture. Sur la première dimension, deux dangers planent. La première consiste à autonomiser la médiation entre la base et le sommet. Le second risque est d'établir une relation directe entre le syndiqué pris isolément et la direction qui récupère tout le pouvoir. Dans la refonte nécessaire des structures syndicales, la clé de la réussite réside dans les combinaisons de regroupements pertinents des adhérents de base permettant de réelles délibérations collectives et d'une confédération transparente. Dans le domaine des règles, le statut des responsables et leur élection sont à travailler ; le refus des mandats syndicaux et politiques doit être une règle.

Les fonctions du syndicalisme. Il a le même champ d'action que les partis politiques. Mais l'angle d'approche n'est pas le même : le syndicat ne vise pas à conquérir le pouvoir, à édicter les règles générales de fonctionnement de la société. Sa mission consiste à défendre les salariés, à promouvoir leurs intérêts matériels et moraux, à contribuer à la transformation du système économique. Le syndicalisme le plus cohérent est à la fois réformiste et révolutionnaire, réformiste pour être un vrai révolutionnaire, révolutionnaire pour tirer les réformes jusqu'au bout. C'est en fonction de cette double besogne de la charte d'Amiens, « quotidienne et d'avenir », que le syndicalisme analyse et délibère sur tout ce qui lui est nécessaire pour assurer ses missions.

Enfin, le syndicalisme doit disposer de son projet. Pour ne pas être simplement réactif aux stratégies des autres, à partir des contradictions et des possibilités existantes, le mouvement syndical a intérêt à se doter d'un plan d'avenir, à la fois visée et idée directrice.